



FUNDP  
The University of Namur

Faculty of Economics,  
Social Science &  
Management

[www.fundp.ac.be/facultes/eco](http://www.fundp.ac.be/facultes/eco)

# Cahiers de recherche

Série Politique Economique

N° 26 - 2008/5

## **Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004**

N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin



Centre de recherches en Economie Régionale  
et Politique Economique

Document téléchargeable sur [www.fundp.ac.be/cerpe](http://www.fundp.ac.be/cerpe)  
Contact : [cerpe@fundp.ac.be](mailto:cerpe@fundp.ac.be)

## Abstract

---

Pour mesurer l'activité économique d'un territoire, l'indicateur le plus souvent utilisé est celui du *PIBR* (« Produit Intérieur Brut Régional») qui mesure la production des agents économiques sur base du lieu de création de la valeur ajoutée. Le *RRB* (« Revenu Régional Brut») quantifie lui la production sur base du lieu de domicile. Pour les 3 régions belges, ces deux mesures diffèrent sensiblement, et ce de par les caractéristiques spécifiques de nos régions et des importants mouvements interrégionaux de facteurs travail et capital qui s'en suivent. Dans la présente note, nous nous livrons à un exercice d'estimation des *RRB* sur la période de 1995 à 2004.

Sans surprise, la part de la production localisée dans la région de Bruxelles Capitale est supérieure à celle des revenus de facteurs perçus par les résidents bruxellois (différence entre la part bruxelloise du *PIBR* et du *RRB* de l'ordre de 8 points de pourcentage) et l'inverse est vrai pour la Flandre et la Wallonie.

## Table des matières

---

1.	Introduction .....	3
2.	Méthodologie utilisée pour l'estimation des <i>RRB</i> .....	3
2.1.	Les clés de ventilation utilisées pour estimer les agrégats régionaux de l'équation (2) .....	4
2.2.	Les clés de ventilation utilisées : valeurs 2004 .....	7
3.	Les Revenus Régionaux Bruts : résultats .....	8
4.	Les flux nets de facteurs en provenance du reste du monde .....	9
5.	Conclusion .....	10
Annexe 1: Les clés de ventilation régionales des revenus nets de la propriété des SF et SNF .....		11

## 1. Introduction

---

Pour mesurer l'activité économique d'un territoire, l'indicateur le plus souvent utilisé est celui du *PIB* (« Produit Intérieur Brut »). Au niveau régional, on parle alors du *PIBR* (« Produit Intérieur Brut Régional »). Cet indicateur mesure la production des agents économiques sur base du lieu de création de la valeur ajoutée. Cependant, il est intéressant de pouvoir également quantifier la production des agents sur base de leur lieu de domicile. Pour cerner adéquatement la contribution productive de l'ensemble des agents résidant sur un territoire délimité, on adoptera le concept de *RNB* (« Revenu National Brut »), en termes régionaux, le *RRB* (« Revenu Régional Brut »).

En Belgique, une mesure de l'activité économique au lieu de résidence des facteurs de production délimitée sur base des trois régions du pays (*RRB*) diffère sensiblement d'une mesure au lieu de création de la valeur ajoutée (*PIBR*), et ce de par les caractéristiques spécifiques de nos trois régions et des importants mouvements interrégionaux de facteurs travail et capital qui s'en suivent.

Aucune mesure des *RRB* n'est produite pour la Belgique par les services statistiques officiels. Le CERPE s'est livré à un exercice d'estimation de ceux-ci. Ce type de calculs avait déjà été réalisé précédemment par notre Centre de recherches pour la période de 1995 à 1999<sup>1</sup>.

La prochaine section explicite la méthodologie utilisée pour le calcul des *RRB*, la troisième présente nos estimations des *RRB* et les compare aux statistiques de *PIBR*. La quatrième section met en évidence pour chaque région les flux nets de revenus de facteurs en provenance du reste du monde. Enfin, la cinquième section conclut.

## 2. Méthodologie utilisée pour l'estimation des *RRB*<sup>2</sup>

---

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, le *RRB* comptabilise la production sur base du lieu de résidence des facteurs qui l'engendrent alors que le *PIBR* le fait sur base du lieu de création de la valeur ajoutée.

Le *RRB<sub>cf</sub>* (*RRB aux coûts des facteurs*) s'obtient par addition du *PIBR<sub>cf</sub>* et de la contribution nette du reste du monde<sup>3</sup>. Cette dernière peut être évaluée comme la différence entre l'ensemble des revenus de facteurs (Rémunérations (*SAL*) et revenus de la propriété (*PROPR*)) reçus par des agents résidents (quelle qu'en soit la provenance) et des revenus de facteurs et revenus de la propriété versés par des agents résidents (quel qu'en soit le destinataire). Le *RRB<sub>cf</sub>* se calcule donc comme suit :

$$RRB_{cf} = PIBR_{cf} + SAL_{reçus-versés} + PROPR_{reçus-versés} \quad (1)$$

---

<sup>1</sup> D. Bassilière, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les Revenus Régionaux Bruts en Belgique : un Exercice d'évaluation, Extraits des Cahiers Economiques de Bruxelles, Vol 45 - N°4 Winter 2002 Special Issue.

<sup>2</sup> Depuis la publication des Comptes nationaux 1995-2004 et des Comptes régionaux 1995-2003, l'ICN a modifié le mode d'enregistrement des SIFIM, ce qui a entraîné des modifications substantielles des *PIBR*, des valeurs estimées des *RRB* et des contributions nettes du reste du monde.

<sup>3</sup> Dans un cadre régional, le "reste du monde" inclut à la fois "l'étranger" et le "reste du pays". Le passage du *PIBR* au *RRB* implique donc la prise en compte des mouvements nets de revenus de facteurs entre les régions.

Dans une optique revenu, le  $PIBR_{cf}$  peut lui-même être décomposé en rémunérations des salariés versées par des agents résidant sur le territoire économique régional ( $SAL_{versés}$ ), revenu mixte<sup>4</sup> ( $RMixte$ ) et excédent brut d'exploitation ( $EBE$ ) généré. Le  $RRB$  s'écrit dès lors comme suit :

$$RRB_{cf} = (SAL_{versés} + RMixte + EBE) + SAL_{reçus-versés} + PROPR_{reçus-versés} \quad (1)$$

Après simplification, on obtient la seconde formulation du  $RRB$  (2). Celui-ci est donc égal à la somme de l'ensemble des revenus primaires des résidents sur le territoire de la région.

$$RRB_{cf} = SAL_{reçus} + RMixte + EBE + PROPR_{reçus-versés} \quad (2)$$

Les  $RRB$  sont estimés sur base des montants des agrégats composants l'équation (2). Les composantes de l'égalité (1) sont recalculées par la suite.

## 2.1. Les clés de ventilation utilisées pour estimer les agrégats régionaux de l'équation (2)

Les valeurs des agrégats de l'équation (2) sont publiées au niveau national par l'ICN<sup>5</sup>. Pour estimer leurs valeurs régionales, nous ventilons ces montants régionaux sur base de différentes clés de ventilation.

**$SAL_{reçus}$**  : la rémunération des salariés est ventilée à la source (au *lieu de domicile*) grâce à la clé rémunérations des salariés du Compte des ménages régional de l'ICN.

**$RMixte + EBE$**  : la ventilation régionale de l'agrégat «Revenu mixte et excédent brut d'exploitation» est opérée à la source (au *lieu d'exploitation*) sur base de l'égalité (3) :

$$(RMixte + EBE) = PIBR_{cf} - SAL_{versés} \quad (3)$$

Le  $PIBR_{cf}$  mesure l'activité productive avant tout impôt à la production ; il peut donc être décomposé (4) comme le  $PIBR_{pb}$  (PIB régional au prix de base<sup>6</sup>) dont on soustrait les *autres impôts nets*<sup>7</sup> sur la production ( $TN$ ).

$$PIBR_{cf} = PIBR_{pb} - TN \quad (4)$$

L'équation (3) devient ainsi (5) :

<sup>4</sup> Le revenu mixte correspond à la rémunération des indépendants, laquelle rétribue tout à la fois le capital investi et le travail presté.

<sup>5</sup> Les différentes composantes apparaissant dans les expressions comptables (1) et (2) sont mesurées par l'ICN au niveau national (selon le système des comptes SEC 95) depuis 1985. Ces séries dites "historiques" ont été publiées par l'ICN en octobre 2002. Elles sont également disponibles sur le site Internet de Belgostat : <http://www.belgostat.be>.

<sup>6</sup> La notion de  $PIB_{pb}$  tient compte des « impôts nets sur la production » mais ne tient pas compte des « impôts nets sur les produits » composés pour l'essentiel de la TVA et des accises et qui, en 2000, représentaient 26,9 milliards d'euros. La notion de  $PIB_{cf}$  ne tient pas non plus compte de ces impôts ni des "autres impôts nets sur la production", qui en 2000 ne s'élevaient qu'à 3,0 milliards d'euros.

<sup>7</sup> "Nets" doit se comprendre comme nets des autres subventions sur la production. Il ne nous a pas été possible d'obtenir un détail de ces subventions afin de les régionaliser de façon spécifique.

$$(RMixte + EBE) = PIBR_{pb} - TN - SAL_{versés} \quad (5)$$

L'ICN publie deux des agrégats de cette équation dans les Comptes régionaux : les  $PIBR_{pb}$  et les  $SAL_{versés}$  (rémunérations des salariés versées au lieu d'exploitation).

Pour estimer les  $TN_{régionaux}$ , nous devons procéder à la ventilation de ses différentes composantes: le précompte immobilier est ventilé selon la répartition régionale effective de cette taxe en 2005<sup>8</sup>, la taxe de la région Bruxelloise à charge des propriétaires d'immeubles est entièrement affectée à Bruxelles et la taxe de circulation payée par les entreprises est répartie selon le nombre de véhicules utilisés par les entreprises de chaque région<sup>9</sup>. Le solde est réparti sur base de la VAB des principaux redevables, à savoir les entreprises financières et non financières<sup>10</sup>.

**PROPR<sub>reçus-versés</sub>** : les clés utilisées pour ventiler les revenus nets de la propriété sont spécifiques pour les différents secteurs concernés.

- Pour le secteur des Ménages et "institutions sans but lucratif ISBL", les revenus nets de la propriété sont ventilés grâce à l'estimation des revenus de la propriété publiée par l'ICN dans le compte régional des ménages<sup>11</sup>.
- Pour le secteur des Administrations publiques (Etat), les revenus nets de la propriété sont largement négatifs, en raison des intérêts de la dette publique. Le choix d'une clé de ventilation des intérêts de la dette publique versés étant nécessairement arbitraire<sup>12</sup>, nous avons opté pour les "neutraliser" dans le calcul en les répartissant au prorata du RRB. Cette façon de procéder revient à attribuer à chaque région une part des intérêts de la dette publique égale à la contribution productive de ses agents<sup>13</sup>.
- Pour le secteur financier et non financier: en l'absence de comptabilité au lieu d'exploitation, aucune clé de ventilation disponible ne s'impose d'emblée pour répartir les revenus de la propriété reçus et versés par ces secteurs. On opte dès lors pour une méthode de décomposition indirecte.

Pour cela, il nous faut d'abord expliciter le concept d'épargne des **SNF** et des **SF**:

- **L'épargne des sociétés non financières ( $S_{SNF}$ )** est définie par l'égalité (6). Elle correspond à l'excédent net d'exploitation du secteur concerné ( $ENE_{SNF}$ ) auquel sont ajoutés les revenus nets de la propriété ( $PROPR_{SNF}$ ) et dont sont soustraits les impôts courants sur le revenu et le patrimoine ( $IMPOT_{SNF}$ ) et un terme résiduel de faible importance ( $AUTRES_{SNF}$ ).

$$S_{SNF} = ENE_{SNF} + PROPR_{SNF} - IMPOT_{SNF} - AUTRES_{SNF} \quad (6)$$

<sup>8</sup> Les montants de recettes de précompte immobilier (PRI) prélevés au niveau des Régions sont disponibles dans la note de conjoncture publiée par le SPF Finances. Les montants de recettes de précompte immobilier communaux et provinciaux pour la Wallonie et Bruxelles ont été obtenus auprès du SPF Finances. Les montants de PRI pour la Flandre sont obtenus par solde.

<sup>9</sup> Le "nombre de véhicules utilisés par les entreprises" correspond au total des véhicules excepté les voitures privées, les motocyclettes et les tracteurs agricoles. Les statistiques régionales relatives à ces différentes catégories de véhicules sont fournies par l'INS.

<sup>10</sup> Il est à noter que depuis l'exercice 2002, l'ICN ne considère plus la redevance Radio-TV comme un « autre impôt » sur la production. Cette redevance ne doit donc plus être déduite du  $PIB_{pb}$  pour passer à une notion *aux coûts des facteurs*.

<sup>11</sup> Le compte des ménages régional de l'ICN reprend en outre une distinction entre les revenus de la propriété payés par les ménages et ceux reçus par les ménages.

<sup>12</sup> Le lecteur intéressé peut consulter Bassilière et al. (2002) pour davantage de détails à ce sujet.

<sup>13</sup> Cette option est dictée par des considérations pratiques. Elle n'a évidemment pas vocation à servir de base à une réflexion sur un partage de la dette publique en cas d'accentuation de la réforme de l'Etat.

- **L'épargne des sociétés financières ( $S_{SF}$ )** est obtenue de façon similaire moyennant quelques traitements complémentaires. Deux problèmes propres aux sociétés financières se posent<sup>14</sup>:

D'une part, les sociétés financières, et en particulier, en leur sein, les sociétés d'assurance et les fonds de pension, offrent des services de sécurité sociale à l'ensemble des autres secteurs. Les agents de ces derniers leur versent donc des cotisations effectives en contrepartie desquelles les sociétés financières assurent des prestations sociales<sup>15</sup>. D'autre part, lorsqu'un ménage cotise auprès d'un fonds de pension, il acquiert une créance sur cet organisme, laquelle est considérée comme partie intégrante de l'épargne des ménages et non pas de l'épargne du secteur financier.

Ces deux particularités appellent les traitements complémentaires suivants pour obtenir l'épargne des sociétés financières : d'abord, l'excédent net d'exploitation des sociétés financières ( $ENE_{SF}$ ) doit prendre en compte le solde des cotisations effectives ( $COT_{SF}$ ) sur les prestations sociales correspondantes ( $PREST_{SF}$ ). Ensuite, la variation des droits des ménages sur les fonds de pensions ( $PENS_{SF}$ ) doit être soustraite de l'épargne des sociétés financières.

L'épargne des sociétés financières ( $S_{SF}$ ) est alors définie par l'équation (7) :

$$S_{SF} = ENE_{SF} + COT_{SF} - PREST_{SF} - PENS_{SF} + PROPR_{SF} - IMPOT_{SF} - AUTRES_{SF} \quad (7)$$

- **Les revenus nets de la propriété des sociétés financières et non financières** peuvent alors être consolidés. Sur base des égalités (6) et (7), on peut écrire (8) :

$$PROPR_{SF+SNF} = - ENE_{SF+SNF} + IMPOT_{SF+SNF} + S_{SF+SNF} - COT_{SF} + PREST_{SF} + PENS_{SF} + AUTRES_{SF+SNF} \quad (8)$$

On est dès lors en mesure d'estimer les revenus nets de la propriété des sociétés financières et non financières ( $PROPR_{SF+SNF}$ ) de chaque région grâce à une ventilation entre les régions de chacun des termes du deuxième membre de l'expression (8)<sup>16</sup> :

- L'excédent net d'exploitation des secteurs financier et non-financier ( $ENE_{SF+SNF}$ ) est ventilé sur base de la valeur ajoutée brute (VAB) aux prix de base des secteurs désignés, nette des amortissements, des rémunérations payées et des "autres impôts nets sur la production".
- La même clé est utilisée pour répartir les bénéfices réservés ( $S_{SF+SNF}$ ). Ce faisant on suppose que les firmes des trois régions adoptent un comportement similaire en matière de rétention des bénéfices.

<sup>14</sup> Rappelons que depuis le changement de comptabilisation des SIFIM survenu dans la Comptabilité nationale en 2005 et dans la Comptabilité régionale en 2006, il n'y a plus lieu de déduire les SIFIM de l'ENE des sociétés financières. Auparavant cette déduction s'imposait pour éviter un double comptage des SIFIM qui à la fois étaient inclus dans l'ENE des sociétés financières et dans leurs revenus nets de la propriété. Les revenus nets de la propriété n'incluant plus les SIFIM, le double comptage a disparu et la correction n'est plus de mise.

<sup>15</sup> Les cotisations sociales imputées et les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs ne sont pas prises en compte dans la mesure où les premières ne sont qu'une contre-écriture des secondes.

<sup>16</sup> Voir Annexe 1 pour plus de précisions.

- L'impôt courant sur le revenu et le patrimoine ( $IMPOT_{SF+SNF}$ ) comprend principalement<sup>17</sup> l'impôt des sociétés ( $ISOC$ ). Sa répartition régionale est effectuée sur base de la ventilation régionale de l'impôt des sociétés au lieu d'exploitation des sociétés telle qu'elle est estimée par le CERPE.
- Les cotisations sociales effectives et les prestations correspondantes du secteur financier ( $COT_{SF}$  et  $PREST_{SF}$ ) ainsi que les variations des droits des ménages sur les fonds de pension ( $PENS_{SF}$ ) sont ventilées par des clés de rémunérations au lieu de travail. Ce faisant, on pose l'hypothèse que la souscription d'assurance se fait dans la région où l'employeur est localisé
- Enfin, le terme de correction  $AUTRES_{SF+SNF}$ , de faible importance<sup>18</sup>, a été réparti entre les régions, en l'absence de clé adéquate, au prorata des revenus nets de la propriété des sociétés calculés hors correction.

## 2.2. Les clés de ventilation utilisées : valeurs 2004

Le Tableau 1 récapitule les clés utilisées pour estimer le RRB et en fournit les valeurs, à titre d'exemple, pour 2004.

Tableau 1 : Ventilation régionale du RRB – Valeurs des clés utilisées pour 2004

Paramètres	Agents	Clé	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
			(%)	(%)	(%)	(Eur Millions)
SAL <sub>reçus</sub>	Salariés	Rémunérations lieu domicile, CR (Comptes régionaux ICN)	9,05	62,26	28,70	150 326
RMixte+EBE	Tous secteurs confondus	RMixte + EBE = PIBR <sub>cf</sub> -rém. payées Avec Rém.payées : clé rémunérations lieu travail (CR) PIBR <sub>cf</sub> : clés VA <sub>pb</sub> (CR), clé préc.immobilier (calculs CERPE), clé VA <sub>pb</sub> des sociétés (CR),	18,19	58,95	22,85	108 069
PROPR <sub>reçus-versés</sub> <small>[hors-SIFIM]</small>	Ménages et ISBL Etat SF et SNF	Revenus nets de la propriété des ménages, ICN RRB, Calculs CERPE Revenus nets de la propr. Secteurs F et NF, CERPE	9,92 12,88 34,05	63,83 60,87 50,58	26,25 26,25 15,37	25 196 -12 258 -13 016
RRB		Calculs CERPE	11,51	61,69	26,80	258 316

<sup>17</sup> A plus de 95%.

<sup>18</sup> Le terme de correction "AUTRES" correspond à moins de 1% de l'épargne des sociétés financières et non financières.

### 3. Les Revenus Régionaux Bruts : résultats

Le Tableau 2 présente les estimations des RRB de 1995 à 2004.

**Tableau 2-Les RRB<sub>cf</sub>: estimations en valeurs absolues (Millions d'euros) et en parts relatives (%)**

	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	EUR Millions	% du RRB <sub>cf</sub> national	EUR Millions	% du RRB <sub>cf</sub> national	EUR Millions	% du RRB <sub>cf</sub> national
<b>1995</b>	21.704	11,46	115.665	61,09	51.975	27,45
<b>1996</b>	22.014	11,47	117.581	61,24	52.398	27,29
<b>1997</b>	23.032	11,50	122.969	61,39	54.287	27,10
<b>1998</b>	23.472	11,31	127.851	61,60	56.209	27,08
<b>1999</b>	24.530	11,43	131.852	61,41	58.293	27,15
<b>2000</b>	25.870	11,34	140.849	61,74	61.389	26,91
<b>2001</b>	25.912	11,09	144.290	61,73	63.520	27,18
<b>2002</b>	26.980	11,22	148.020	61,55	65.493	27,23
<b>2003</b>	28.387	11,47	152.401	61,59	66.656	26,94
<b>2004</b>	29.882	11,57	159.251	61,65	69.170	26,78

Source : calculs CERPE

En 2004, la part du revenu généré par les facteurs résidents bruxellois, flamands et wallons s'élève respectivement à 11,57 %, 61,65 % et 26,78 % du total national. Pour les deux dernières années, on observe une tendance à une légère augmentation des parts bruxelloise et flamande au détriment de la part de la région Wallonne.

L'intérêt essentiel de ces estimations de revenus au lieu de domicile (RRB) est de les comparer aux données comptabilisées au lieu de création de la valeur ajoutée (PIB). Cette comparaison est effectuée au Tableau 3.

**Tableau 3 : PIB<sub>cf</sub> (Millions d'euros), PIB<sub>cf</sub> (en % du PIB<sub>cf</sub> national) et différentiel des parts régionales PIB<sub>cf</sub><sup>19</sup> et RRB<sub>cf</sub> (en points de pourcentage)**

	Bruxelles			Flandre			Wallonie		
	PIB <sub>cf</sub>	PIB <sub>cf</sub> %	Différentiel PIB <sub>cf</sub> - RRB <sub>cf</sub>	PIB <sub>cf</sub>	PIB <sub>cf</sub> %	Différentiel PIB <sub>cf</sub> - RRB <sub>cf</sub>	PIB <sub>cf</sub>	PIB <sub>cf</sub> %	Différentiel PIB <sub>cf</sub> - RRB <sub>cf</sub>
<b>1995</b>	35.303	19,12	-7,65	105.073	56,90	+4,19	44.299	23,99	+3,46
<b>1996</b>	35.879	19,21	-7,74	106.143	56,82	+4,42	44.784	23,97	+3,32
<b>1997</b>	36.686	18,86	-7,36	111.610	57,38	+4,01	46.229	23,77	+3,33
<b>1998</b>	38.241	18,93	-7,62	115.552	57,19	+4,41	48.261	23,89	+3,20
<b>1999</b>	39.771	19,03	-7,60	119.895	57,37	+4,05	49.331	23,60	+3,55
<b>2000</b>	42.176	19,08	-7,74	126.812	57,38	+4,36	52.014	23,54	+3,38
<b>2001</b>	43.965	19,24	-8,15	130.923	57,29	+4,44	53.632	23,47	+3,71
<b>2002</b>	45.953	19,47	-8,25	135.038	57,20	+4,35	55.090	23,34	+3,90
<b>2003</b>	46.881	19,32	-7,85	139.152	57,35	+4,24	56.611	23,33	+3,61
<b>2004</b>	49.042	19,25	-7,68	146.060	57,34	+4,31	59.643	23,41	+3,36

Source : Calculs CERPE

<sup>19</sup> L'ICN publie la statistique des PIB régionaux aux prix de base (PIBR<sub>pb</sub>). Afin de comparer deux notions identiques, nous estimons les PIBR aux coûts des facteurs en déduisant les "autres impôts nets sur la production" ventilés régionalement.



Sans surprise, la part de la production localisée dans la région de Bruxelles Capitale est donc bien supérieure à celle des revenus de facteurs perçus par les résidents bruxellois (différence de l'ordre de 8 points de pourcentage) et l'inverse est vrai pour la Flandre et la Wallonie. Comme on le verra à la section suivante, cela correspond à l'existence de « *revenus en provenance du reste du monde* » négatifs pour Bruxelles et positifs pour les deux autres régions.

Un point est à signaler : alors qu'en 2004 le PIB wallon croît plus rapidement que celui des deux autres régions (ce qui se traduit par une augmentation de la part wallonne dans le PIB de 23,33 à 23,41 %), le même mouvement n'est pas observé pour le RRB puisque la part des facteurs de production wallon dans les revenus passe de 26,94 à 26,78%.

#### 4. Les flux nets de facteurs en provenance du reste du monde

Comme nous l'avons présenté en détaillant la méthodologie utilisée, le passage du PIB<sub>cf</sub> au RRB<sub>cf</sub> fait intervenir les revenus nets reçus du reste du monde du facteur travail d'une part et du capital de l'autre. Plus précisément :

$$RRB_{cf} = PIBR_{cf} + SAL_{reçus-versés} + PROPR_{reçus-versés} \quad (1)$$

Ces deux composants peuvent simplement être recalculés par agrégation des divers flux régionaux obtenus selon la méthodologie décrite à la section 2. Le Tableau 4 présente ces flux nets de facteurs pour chacune des trois régions (en valeur absolue et en pourcentage du PIB<sub>cf</sub> régional).

Tableau 4 : Passage du PIB<sub>cf</sub> au RRB<sub>cf</sub> (EUR millions, sauf mention contraire)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Bruxelles</b>										
RRB cf – PIBR cf	<b>-13.599</b>	<b>-13.865</b>	<b>-13.654</b>	<b>-14.768</b>	<b>-15.240</b>	<b>-16.306</b>	<b>-18.053</b>	<b>-18.973</b>	<b>-18.494</b>	<b>-19.160</b>
SAL reçus-versés	-11.721	-11.970	-12.273	-12.772	-13.591	-14.053	-14.923	-15.476	-15.814	-15.785
(% PIBR cf)	-33,20%	-33,36%	-33,45%	-33,40%	-34,17%	-33,32%	-33,94%	-33,68%	-33,73%	-32,19%
PROPR reçus-versés	-1.878	-1.895	-1.381	-1.996	-1.649	-2.253	-3.130	-3.497	-2.681	-3.375
(% PIBR cf)	-5,32%	-5,28%	-3,76%	-5,22%	-4,15%	-5,34%	-7,12%	-7,61%	-5,72%	-6,88%
<b>Flandre</b>										
RRB cf – PIBR cf	<b>10.593</b>	<b>11.438</b>	<b>11.359</b>	<b>12.299</b>	<b>11.957</b>	<b>14.037</b>	<b>13.368</b>	<b>12.982</b>	<b>13.249</b>	<b>13.192</b>
SAL reçus-versés	8.318	8.726	8.891	9.203	9.421	9.992	10.548	10.878	11.088	11.236
(% PIBR cf)	7,92%	8,22%	7,97%	7,96%	7,86%	7,88%	8,06%	8,06%	7,97%	7,69%
PROPR reçus-versés	2.275	2.712	2.468	3.096	2.535	4.045	2.819	2.105	2.161	1.955
(% PIBR cf)	2,16%	2,56%	2,21%	2,68%	2,11%	3,19%	2,15%	1,56%	1,55%	1,34%
<b>Wallonie</b>										
RRB cf – PIBR cf	<b>7.675</b>	<b>7.615</b>	<b>8.058</b>	<b>7.947</b>	<b>8.962</b>	<b>9.376</b>	<b>9.888</b>	<b>10.403</b>	<b>10.044</b>	<b>9.527</b>
SAL reçus-versés	6.077	5.922	6.150	6.388	7.085	7.012	7.493	7.868	8.250	8.186
(% PIBR cf)	13,72%	13,22%	13,30%	13,24%	14,36%	13,48%	13,97%	14,28%	14,57%	13,73%
PROPR reçus-versés	1.598	1.693	1.907	1.559	1.877	2.363	2.395	2.534	1.794	1.341
(% PIBR cf)	3,61%	3,78%	4,13%	3,23%	3,80%	4,54%	4,46%	4,60%	3,17%	2,25%
<b>Royaume</b>										
RRB cf – PIBR cf	<b>4.669</b>	<b>5.189</b>	<b>5.799</b>	<b>5.485</b>	<b>5.695</b>	<b>7.118</b>	<b>5.216</b>	<b>4.424</b>	<b>4.812</b>	<b>3.570</b>
SAL reçus-versés	2.674	2.678	2.769	2.819	2.916	2.951	3.118	3.270	3.525	3.638
(% PIBR cf)	1,45%	1,43%	1,42%	1,40%	1,40%	1,34%	1,36%	1,39%	1,45%	1,43%
PROPR reçus-versés	1.995	2.511	2.994	2.659	2.763	4.156	2.084	1.142	1.274	-79
(% PIBR cf)	1,08%	1,34%	1,54%	1,32%	1,32%	1,88%	0,91%	0,48%	0,53%	-0,03%

Sources : ICN, calculs CERPE

Ces flux sont négatifs pour Bruxelles et positifs pour la Flandre et la Wallonie. En termes relatifs, la Wallonie est la région dont le revenu dépend le plus de l'« étranger »<sup>20</sup>.

## 5. Conclusion

---

Dans la présente note, nous nous sommes livrés à un exercice d'estimation des Revenus Régionaux Bruts en Belgique de 1995 à 2004. Ceci nous permet de mesurer le flux net de revenus de facteurs en provenance du reste du monde : pour la Région de Bruxelles-Capitale, celui-ci est clairement négatif (-19 160 millions d'Euros en 2004), pour la Région Wallonne ce flux est de + 9 527 millions et pour la Flandre, il est de + 13 192 millions.

Ces estimations reposent en grande partie sur les publications par l'ICN des PIB et des rémunérations du travail enregistrés dans les trois régions du pays selon le système homogène de comptabilisation SEC 95, ce qui assure leur cohérence. Lorsqu'il n'existe pas de données comptabilisées par région, nous devons appliquer nos propres clés de ventilation aux données nationales. Certaines clés, comme la clé de répartition régionale de l'épargne du secteur financier et non financier, ne semblent pas idéales car elles imposent certaines hypothèses fortes. Ces choix, dictés par la disponibilité des données, constituent une des limites de la démarche.

---

<sup>20</sup> En ce compris Bruxelles et la Flandre.

## Annexe 1 : Les clés de ventilation régionales des revenus nets de la propriété des SF et SNF

Comme expliqué au point 2.1, nous utilisons un méthode de décomposition indirecte pour ventiler les revenus nets de la propriété des secteurs financier (SF) et non financier (SNF).

Le Tableau 5 détaille les différentes clés de ventilation régionales utilisées et présente leurs valeurs à titre d'exemple pour l'année 2004.

**Tableau 5 : clés de ventilation des secteurs SF + SNF, parts relatives (%) et (Eur millions)**

Secteur Clé, source			Bruxelles (%)	Flandre (%)	Wallonie (%)	Royaume (EUR Millions) source : ICN
VAB <sub>pb</sub> (1)	SF+SNF	VAB <sub>pb</sub> , ICN	20,13	59,47	20,41	172 032
Amortissements (2)	SF+SNF	Stock de capital, ICN et calculs CERPE	14,66	62,95	22,39	30 426
VAN <sub>pb</sub> = (1)-(2) = (3)	SF+SNF		21,30	58,72	19,98	141 829
Rémunérations (4)	SF+SNF	Rémunérations au lieu de travail, ICN	18,73	59,68	21,59	106 954,7
ENE <sub>pb</sub> = (3)-(4) = (5)	SF+SNF		29,18	55,77	15,05	34 874
Impôts nets sur production (6)	SF+SNF	ENE <sub>pb</sub> , ICN, calculs CERPE	29,18	55,77	15,05	414
ENE <sub>cf</sub> = (5)-(6) = (7)	SF+SNF		29,18	55,77	15,05	34 461
IMPOT (8)	SF+SNF	Isoc au lieu d'exploitation, CERPE	22,63	62,61	14,76	7914,1
S (9)	SF+SNF	ENE <sub>cf</sub> , ICN, calculs CERPE	29,18	55,77	15,05	11 980
Cot.soc.effectives adm.publ. (10)	des <sub>SF</sub>	Rémunérations secteur public au lieu de travail, ICN	23,75	46,02	30,23	315,3
Cot.soc.effectives salariés (11)	des <sub>SF</sub>	Rémunérations SF+SNF au lieu de travail, ICN	18,73	59,68	21,59	6 420
Cot.soc.effectives volontaires indépendants (12)	des <sub>SF</sub>	Emploi indépendant, ICN	8,53	61,48	29,99	304,6
COT (10)+(11)+(12)=(13)	SF		18,51	59,15	22,34	7 039,40
PREST (14)	SF	Cotisations sociales effectives, (clé (14))	18,51	59,15	22,34	5 223
PENS (15)	SF	Rémunérations SF+SNF au lieu de travail, ICN	18,73	59,68	21,59	1 817
Autres (16)	SF+SNF	(clé(17))				
PROPR -(7)+(8)+(9) (13)+(14)+(15)+(16) =(17)	-SF+SNF		34,05	50,58	15,37	-13 016

# Cahiers de recherche

## Série Politique Economique

### **2006**

N°1 – 2006/1

N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet, La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.

N°2 – 2006/2

R. Deschamps, Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement?

N°3 – 2006/3

J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.

N°4 – 2006/4

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.

N°5 – 2006/5

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016.

N°6 – 2006/6

V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.

N°7 – 2006/7

R. Deschamps, Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir.

N°8 – 2006/8

O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante ».

N°9 – 2006/9

J. Dubois et R. Deschamps, Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.

N°10 – 2006/10

C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectif de Barcelone.

### **2007**

N°11 – 2007/1

O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique.

N°12 – 2007/2

O. Meunier et M. Mignolet, Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.

N°13 – 2007/3

N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre.

N°14 – 2007/4

J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.

N°15 – 2007/5

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.

N°16 – 2007/6

V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.

N°17 – 2007/7

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.

N°18 – 2007/8

J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.

N°19 – 2007/9

O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).

N°20 – 2007/10

R. Deschamps, Fédéralisme ou scission du pays ; l'enjeu des finances publiques régionales.

Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).

N°21 – 2007/11

C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down ».

## **2008**

N°22 – 2008/1

C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Financement des Régions, clé IPP et démographie.

N°23 – 2008/2

A. Joksin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Salaires et coût du travail : constat émergeant des données sectorielles régionales.

N°24 – 2008/3

M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l' « objectif de Barcelone ».

N°25 – 2008/4

S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps, Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires.

N°26 – 2008/5

N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004.